

Répertoire régional regroupant les incitatifs s'adressant aux jamésiens et nouveaux arrivants, tant au niveau des crédits d'impôt, des municipalités et des entreprises.

Décembre 2013

RÉPERTOIRE DES INCITATIFS RÉGIONAUX

Jamésie, Vivre autrement
**LA RUEÉE
VERS LE
NORD
.COM**

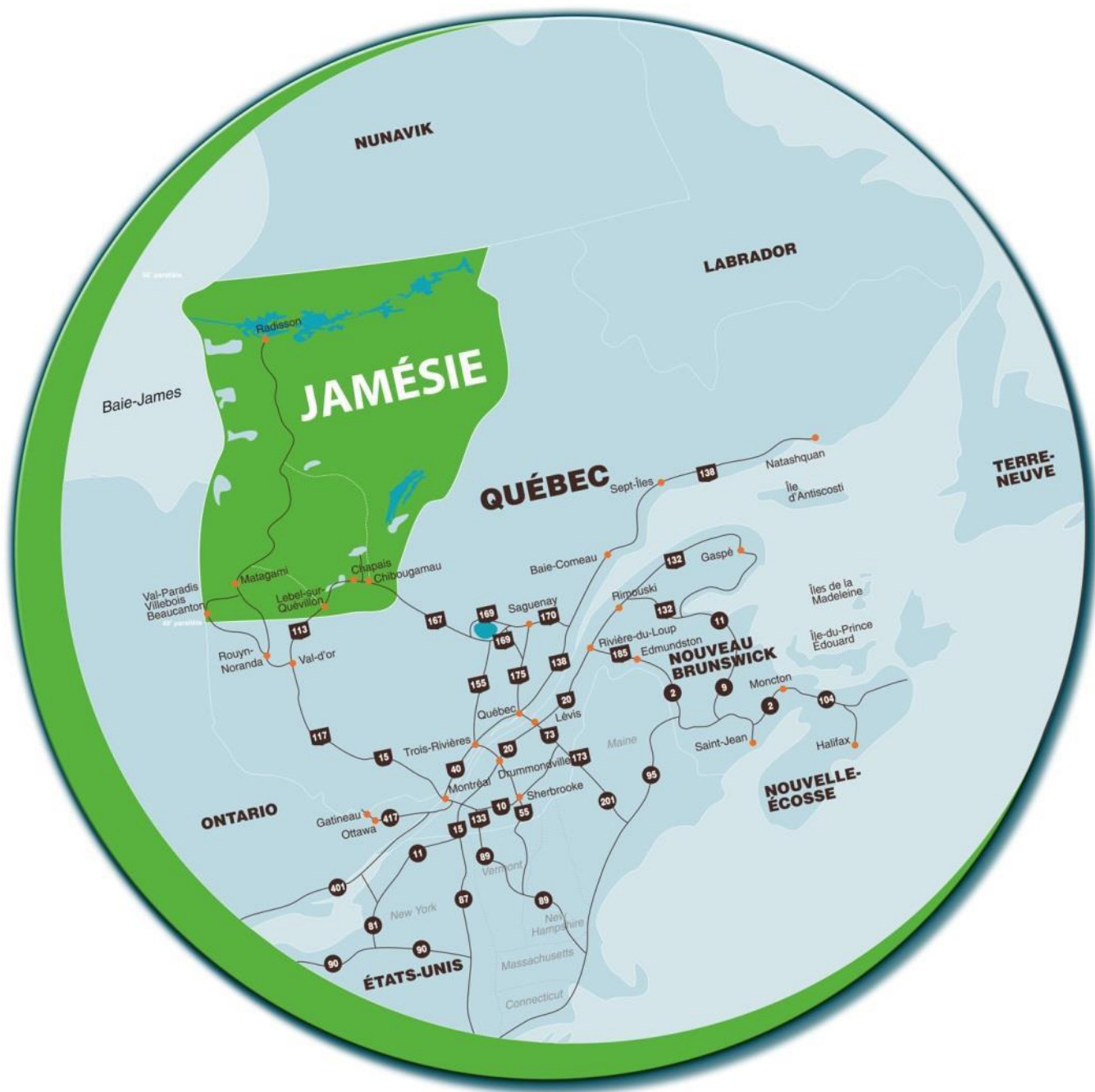


TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS D'IMPÔT	5
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée	5
Déduction des frais de déménagement	5
Frais pour soins médicaux non dispensés dans la région	5
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue	6
Programme de réduction des tarifs aériens	6
MUNICIPALITÉS ET LOCALITÉS	7
Chapais	7
Programme de subvention de couches lavables	7
Programme de crédit de taxes à la rénovation	7
Programme Changez d'air	7
Terrain disponible à la construction à prix modique	7
Accès gratuit aux infrastructures municipales	8
Programme Réno-Village	8
Programme de réparations d'urgence (PRU)	8
Programme d'adaptation de domicile (PAD)	8
Chibougamau	9
Lebel-sur-Quévillon	9
Programme d'aide pour les nouvelles constructions résidentielles	9
Selon le règlement 266, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, offre un crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.	9
Programme d'aide pour le secteur commercial	9
Selon le règlement 267, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, offre un crédit de taxes foncières pour le secteur commercial.	9
Matagami	9
Programme de subvention de couches lavables	9
Programme d'incitation à la construction résidentielle	9
Accès gratuit aux infrastructures municipales pour les nouveaux arrivants (Non officiel– novembre 2013)	9
Villebois	10
Programme Changez d'air	10

Valcanton	10
Radisson	10
PROMOTION CONSTRUCTIONS NEUVES	11
Chapais, Chibougamau et Municipalité de Baie-James	11
ENTREPRISES	12
Nyrstar	12
Glencore Xstrata	12
Les Chantiers Chibougamau Ltée	12
Barrette-Chapais Ltée	12
Eacom	12
Commission scolaire de la Baie-James	12
Frais de déménagement aux frais de la Commission scolaire (aller-retour)	12
Prime de disparité régional annuelle	12
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James	13
Remboursement des frais de déplacement	13
Allocation alloué pour frais d'hébergement	13
Prime de disparité régional annuelle	13
Paiements des frais de déménagement	13
Programme de bourses d'études	13

CRÉDITS D'IMPÔT

Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée

Vous avez droit à ce crédit d'impôt non remboursable* si au 31 décembre vous résidez dans une région ressource éloignée du Québec. Il s'adresse à toute personne ayant occupé un emploi lié à son diplôme d'études, lequel a été obtenu dans les 24 mois précédant l'embauche. Il s'agit d'un montant maximal de 8000 \$ ou 10 000 \$** réparti sur trois ans.

*Un crédit d'impôt non remboursable (aussi appelé *crédit réduisant l'impôt à payer*) est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer, selon une situation donnée.

**Voir les conditions applicables

Sources : Revenu Québec

Déduction des frais de déménagement

Cette déduction s'adresse aux personnes ayant déménagé dans la région, à l'intérieur du Canada, afin de se rapprocher d'au moins 40 km de son nouveau lieu de travail, d'études ou exploitation d'une entreprise. Les types de frais inclus sont ceux reliés au transport et à l'entreposage du mobilier, au voyage relatif au changement de résidence, à la subsistance payée pour séjourner à proximité de votre nouvelle résidence ou de votre ancienne résidence, etc.

Sources : Revenu Québec et Agence du revenu du Canada

Frais pour soins médicaux non dispensés dans la région

Ce crédit d'impôt non remboursable est offert aux gens qui ont payé des frais afin d'obtenir des soins médicaux hors de la région. Il inclut les frais de déplacement et de logement à plus de 250 km de la localité où est situé votre domicile.

Sources : Revenu Québec et Agence du revenu du Canada

Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue

Cette déduction s'adresse aux personnes qui ont habité une région éloignée (zone nordique ou zone intermédiaire)* pendant au moins six mois consécutifs. Le montant comprend les déductions pour le logement et les voyages pour lesquels vous avez bénéficié d'avantages imposables de votre employeur.

*zones intermédiaires : Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon et Matagami

*zone nordique : Radisson

Sources : Revenu Québec

Programme de réduction des tarifs aériens

Le programme de réduction des tarifs aériens s'adresse aux résidents de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Radisson. Pour des raisons personnelles ou pour accompagner un patient devant recevoir des soins de santé, le montant du remboursement est de 30 % du coût du billet d'avion, jusqu'à concurrence de 500 \$ annuellement.

Sources : Conférence régionale des élus de la Baie-James

MUNICIPALITÉS ET LOCALITÉS

Chapais

Programme de subvention de couches lavables

Dans le cadre de sa politique familiale ainsi que par souci de protection de l'environnement, la ville de Chapais offre maintenant une aide financière* aux familles chapaisiennes qui désirent se procurer des couches lavables en coton pour leur bébé. Une subvention de 150 \$ pour l'achat d'un ensemble de 20 couches leur est attribuée.

*Certaines conditions s'appliquent.

Programme de crédit de taxes à la rénovation et à la construction de maisons neuves

Ce programme* vise, en premier lieu, à favoriser la rénovation domiciliaire et inciter les propriétaires à apporter des modifications qui auront des incidences positives sur la valeur et la qualité de l'habitat. Ce programme vise aussi à favoriser la construction de maisons neuves en donnant un congé de taxes. Ce programme se veut aussi une manière de compenser l'augmentation des taxes foncières qui résultera de la réévaluation des immeubles à la fin des travaux de construction et de rénovation.

*Certaines conditions s'appliquent.

L'aide financière sera accordée de la façon suivante :

Catégorie d'immeuble	An1	An2	An3
<i>Commerciale</i>	100 %	100 %	50 %
<i>Industrielle</i>	100 %	100 %	50 %
<i>Résidentielle</i>	100 %	100 %	50 %

Programme Changez d'air

Ce programme* offre aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non-certifié, des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil certifié. Pour avoir droit à ce programme vous devez être résident d'une municipalité participante.

*Certaines conditions s'appliquent.

Source : www.changezdair.org

Terrains disponibles à la construction à prix modique

La ville de Chapais met à la disposition, pour les jeunes familles désireuses de s'implanter à Chapais, des terrains pour la construction d'une résidence à 3 000 \$ pour une superficie de 836 mètres carrés (9 000 pieds carrés).

Accès gratuit aux infrastructures municipales

La ville de Chapais permet aux jeunes familles d'obtenir des accès gratuits à l'aréna, à la piscine, à la salle communautaire, au curling, aux sentiers pédestres, à la piste cyclable et au terrain de tennis.

Programme Réno-Village¹

Ce programme* qui est un programme aide à la rénovation, vise à aider les propriétaires à faible de revenu, vivant en milieu rural (Rénovillage) à effectuer des réparations visant à corriger des défauts graves à leur maison dont la valeur n'excède pas 90 000 \$. La subvention peut atteindre un maximum de 90 % des coûts des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

*Certaines conditions s'appliquent.

En collaboration avec la MRC d'Abitibi qui agit à titre de mandataire officielle de la Société d'habitation du Québec pour les municipalités de la région du Nord-du-Québec.

Source : www.habitation.gouv.qc.ca

Programme de réparations d'urgence (PRU)²

Le programme de réparations d'urgence (PRU)* aide financièrement les propriétaires à très faible revenu, vivant en milieu rural, à réparer les défauts les plus urgentes et pouvant affecter la santé et la sécurité des habitants. S'adresse seulement aux municipalités dont la population est inférieure à 5 000 habitants d'après le recensement de 1996 effectué par Statistique Canada. La subvention maximale pour ce programme varie entre 5 000 \$ et 7 500 \$.

*Certaines conditions s'appliquent.

En collaboration avec la MRC d'Abitibi qui agit à titre de mandataire officielle de la Société d'habitation du Québec pour les municipalités de la région du Nord-du-Québec.

Source : www.habitation.gouv.qc.ca

Programme d'adaptation de domicile (PAD)³

Le programme d'adaptation de domicile (PAD)* s'adresse aux personnes handicapées, en les aidants à payer une partie du coût des travaux nécessaires afin de rendre accessible leur logement afin de l'adapter à leur besoin. L'aide financière de base est de 16 000 \$ que vous soyez locataire ou propriétaire. Une aide additionnelle peut être accordée.

*Certaines conditions s'appliquent.

Source : www.habitation.gouv.qc.ca

En collaboration avec la MRC d'Abitibi qui agit à titre de mandataire officielle de la Société d'habitation du Québec pour les municipalités de la région du Nord-du-Québec.

¹ Ce programme peut s'appliquer aux autres municipalités de la Jamésie.

² IBIDEM

³ Ce programme peut s'appliquer aux autres municipalités de la Jamésie.

Chibougamau

La ville de Chibougamau ne possède aucun programme ou incitatif pour le moment.

Lebel-sur-Quévillon

Programme d'aide pour les nouvelles constructions résidentielles

Selon le règlement 266, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, offre un crédit de taxes foncières pour les nouvelles constructions résidentielles.

Programme d'aide pour le secteur commercial

Selon le règlement 267, la Ville de Lebel-sur-Quévillon, offre un crédit de taxes foncières pour le secteur commercial.

Matagami

Programme de subvention de couches lavables

Dans le cadre de la politique familiale, la ville de Matagami, par le biais du comité de la Famille offre aux familles matagamiennes une subvention de 200 \$ à l'achat d'un ensemble de minimum 20 couches lavables. De plus, le programme* prévoit une aide supplémentaire pour les familles à faible revenu.

*certaines conditions s'appliquent

Programme d'incitation à la construction résidentielle

Ce programme vise à favoriser la construction de nouvelles unités résidentielles afin d'atténuer la crise du logement sur le territoire de la Ville de Matagami. Le programme vise exclusivement la construction de bâtiments résidentiels et l'aide financière est applicable de façon dégressive sur une période de 3 ans. L'aide financière sera accordée de la façon suivante et correspondra à 100 % de la taxe foncière pour la première année suivant la date de fin des travaux, à 75 % pour la seconde année et 50 % pour la troisième et dernière année. L'aide financière maximale annuelle sera respectivement de 5 000 \$, 3 750 \$ et 2 500 \$.

*Certaines conditions s'appliquent.

Accès gratuit aux infrastructures municipales pour les nouveaux arrivants (Non officiel– novembre 2013)

Ce programme permettra aux nouveaux arrivants à Matagami d'avoir accès à toutes les infrastructures municipales tout à fait gratuitement. Cet incitatif n'a pas officiel et est présentement en discussion à la Ville de Matagami.

Villebois

Programme Changez d'air

Ce programme* offre aux propriétaires d'un vieil appareil de chauffage au bois non-certifié des incitatifs financiers pour le retirer ou le remplacer par un appareil certifié. Pour avoir droit à ce programme vous devez être résident d'une municipalité participante.

*Certaines conditions s'appliquent.

Source : www.changezdair.org

Valcanton

La localité de Valcanton ne possède aucun programme ou incitatif pour le moment.

Radisson

La localité de Radisson ne possède aucun programme ou incitatif pour le moment.

PROMOTION CONSTRUCTIONS NEUVES

Chapais, Chibougamau et Municipalité de Baie-James

La Caisse Desjardins de Chibougamau croit au développement de la région et désire y contribuer en offrant aux emprunteurs des avantages concurrentiels. En plus des promotions déjà en vigueur (rabais de taux ou remise en argent), la Caisse Desjardins de Chibougamau offre cette promotion* exclusive :

- 500 \$ remboursables sur réception d'une preuve d'assurance habitation de Desjardins Assurances générales.
- Des produits hypothécaires pour tous les types d'emprunteurs.
- Un accompagnement constant tout au long de votre projet.

*Certaines conditions s'appliquent et peuvent être sujettes à changement sans préavis.

Source : Caisse Desjardins de Chibougamau

ENTREPRISES

Nyrstar

L'entreprise n'offre aucun incitatif, cependant, l'entreprise peut parfois en offrir, tout dépendamment des circonstances et de la catégorie du poste à combler.

Glencore Xstrata

Plusieurs incitatifs sont offerts par la compagnie Glencore (Xstrata). Il n'existe aucun répertoire de ces incitatifs, puisque ceux-ci varient en fonction du type de poste occupé par l'employé et de plusieurs autres facteurs.

Les Chantiers Chibougamau Ltée

L'entreprise n'offre aucun incitatif préétabli, les incitatifs sont négociés avec les candidats selon le type de poste et les besoins de l'entreprise.

Barrette-Chapais Ltée

L'entreprise n'offre aucun incitatif, l'entreprise mise davantage sur les conditions de travail avantageuses. Le type de gestion, *cas par cas*, est utilisé pour la rétention du personnel.

Eacom

L'entreprise n'offre aucun incitatif, elle se concentre à offrir des conditions salariales avantageuses.

Commission scolaire de la Baie-James

Frais de déménagement aux frais de la Commission scolaire (aller-retour)

Les frais de déménagement sont couverts par la Commission Scolaire de la Baie-James pour toute personne résidente à l'extérieur de la région.

Prime de disparité régional annuelle

Une prime annuelle de disparité régionale de 5 510\$ sans personne à charge ou de 7 881\$ avec personne à charge, est offerte à tout employé de la Commission Scolaire de la Baie-James.

Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James

Voici les principaux incitatifs offerts par le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James s'adressant aux nouveaux employés ou ceux participants à une entrevue de sélection.

Remboursement des frais de déplacement

Cet incitatif s'adresse aux personnes qui participe à une entrevue de sélection et dont la distance à parcourir doit être supérieur à 50 kilomètres. Le remboursement équivaut à un perdiem de 0,25\$ par kilomètre parcouru.

Allocation alloué pour frais d'hébergement

Un montant de 100\$ est alloué pour l'hébergement si la personne doit parcourir une distance de plus de 300 kilomètres pour venir participer à une entrevue de sélection.

Prime de disparité régional annuelle

Une prime annuelle de disparité régionale de 5 510\$ sans personne à charge ou de 7 881\$ avec personne à charge, est offerte à tout employé du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James.

Paiements des frais de déménagement

Tout nouvel employé provenant de l'extérieur de la région se verra offrir la possibilité d'être déménagé aux frais du CRSSSBJ, par contre le choix du déménageur demeure à la discrétion de l'employeur. Sinon aucune allocation ou remboursement des frais de déménagement n'est octroyé.

Programme de bourses d'études

Le Centre régional de santé et de services sociaux bénéficie d'un programme de bourses d'études à l'intention des étudiants à temps complet d'un programme terminal de niveau universitaire ou collégial relié à la santé et services sociaux. Voici la liste des critères de sélections à respecter:

- Secteur en pénurie et vulnérable nationalement;
- Besoins du CRSSS de la Baie-James;
- Niveau d'études complété;
- Appréciation du texte de mise en candidature;
- Qualité du français.

Détails des bourses d'études allouées :

Niveau collégial		Niveau universitaire	
Degré au 1 ^{er} septembre	Montant de la bourse	Degré au 1 ^{er} septembre	Montant de la bourse
1 ^{ère} année	1 000 \$ / engagement 6 mois	1 ^{ère} année	2 000\$ / engagement 6 mois
2 ^e année	1 500 \$ / engagement 9 mois	2 ^e année	3 000\$ / engagement 9 mois
3 ^e année	2 500 \$ / engagement 12 mois	3 ^e année et plus	5 000\$ / engagement 12 mois

Prochaine date limite d'inscription : en 2014

